

Maxime DUBOIS

De: GIBRAT, Philippe (ARS-NA/DTARS-19) <Philippe.GIBRAT@ars.sante.fr>
Envoyé: lundi 12 avril 2021 08:43
À: veronique.bourguignon@correze.gouv.fr; mairie.st.pantaleon@orange.fr; Maxime DUBOIS
Cc: CRUMEYROLLES, Sylvie (ARS-NA/DTARS-19); RASSELET, Mathilde (ARS-NA)
Objet: RE: Consultation pour Avis sur Plan local d'urbanisme de la commune de Saint Pantaleon de Larche (19)

Bonjour,

Comme suite à votre courriel ci-dessous, voici des éléments à intégrer pour ce projet de révision générale du PLU de Saint-Pantaléon-de-Larche :

Il convient de tenir compte du fait que la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche est déjà colonisée par le moustique tigre.

Prévention du développement de larves de moustiques *Aedes albopictus*, vecteur de la dengue et du chikungunya

Je rappelle qu'une surveillance entomologique est mise en place au niveau national concernant l'implantation des moustiques *Aedes albopictus* vecteurs de la dengue et du chikungunya.

Aedes albopictus est désormais implanté et actif en Corrèze et notamment sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche déjà colonisée.

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, il peut être prévu le maintien ou la réalisation dans les quartiers d'espaces de nature et de traitements végétalisés éventuellement en lien avec la présence de l'eau. **Il apparaît essentiel d'intégrer dans le développement de tels espaces la prise en compte du risque moustique afin d'éviter la prolifération de ce vecteur au sein de la commune et de se prémunir de l'apparition de cas autochtones de dengue ou de chikungunya.**

Dans ce contexte, il convient de prévoir des aménagements permettant de limiter la prolifération des moustiques, et notamment d'empêcher la formation d'eaux stagnantes dont la présence pourrait constituer des gîtes larvaires (par exemple : éviter toute stagnation d'eau de faible profondeur dans les fossés, les regards d'eaux pluviales, les toitures...).

Dans le cadre de la lutte contre la dissémination d'arboviroses telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika, le moustique tigre *Aedes albopictus* fait l'objet d'une surveillance entomologique mise en place par le laboratoire QUALYSE sur demande de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine sur la commune de SAINT PANTALEON DE LANCHE.

Les objectifs principaux sont de :

- surveiller la progression de l'implantation d'*Aedes albopictus* en mettant en œuvre un réseau de pièges pondoirs et en analysant les signalements citoyens ;
- évaluer la densité vectorielle par une surveillance renforcée dans les secteurs reconnus comme étant déjà colonisés ;
- de détecter l'introduction de nouvelles espèces vectrices sur le territoire et d'éviter l'implantation de nouvelles espèces sur de nouveaux territoires.

Nous vous informons qu'un réseau de pièges pondoirs sera installé sur votre commune ou votre site de mai à novembre 2021. Les pièges seront relevés à minima mensuellement ou bimensuellement, cette fréquence pouvant être adaptée selon les observations de terrain. Un piège pondoir permet de détecter de manière efficace et reconnue l'implantation du moustique tigre. Le larvicide présent dans chaque piège garantit l'absence d'émergence de moustiques adultes, depuis ce piège, pendant la période de surveillance. Afin de faciliter notre mission, et comme prévu au IV de l'article R1331-13 du Code de la Santé Publique, nous vous remercions

d'informer vos services techniques de la présence de ces pièges et de veiller à leur emplacement et de bien vouloir nous communiquer les coordonnées d'un référent technique au sein de vos services. L'identification d'interlocuteurs ciblés dans votre collectivité ou votre site nous permettra ainsi de vous associer pleinement à la surveillance du moustique tigre ainsi qu'aux actions de lutte antivectorielle, si elles devaient être mises en œuvre dans votre territoire.

Vous pouvez également participer efficacement à la mobilisation sociale en diffusant le lien de signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Bonne réception
Cordialement

Philippe GIBRAT
Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire
Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

== DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CORREZE

Pôle Santé Publique et Environnementale

04 Rue du 9 juin 1944- CS 90230 - 19012 TULLE Cedex

05 55 20 42 25 | 07 60 64 26 49

Télétravail : mardi, mercredi, jeudi et vendredi uniquement : 07 60 64 26 49

Courriel : philippe.gibrat@ars.sante.fr

Fax : 05 55 20 42 63

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



De : BOURGUIGNON Veronique - DDT 19/ESTER/Planification [<mailto:veronique.bourguignon@correze.gouv.fr>]

Envoyé : mercredi 7 avril 2021 14:49

À : ARS-DD19-SANTE-ENVIRONNEMENT; DDCSPP; CRPF; DRAC; INAO; SDIS; UDAP; csmt.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr; dmif.sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Cc : SERRE Sylvie - DDT 19/ESTER/Planification; BOURGUIGNON Veronique - DDT 19/ESTER/Planification

Objet : Consultation pour Avis sur Plan local d'urbanisme de la commune de Saint Pantaleon de Larche (19)

Bonjour,

La commune de Saint Pantaléon de Larche a arrêté son PLU. Veuillez trouver ci-joint, le courrier qui vous est adressé au titre de la consultation de votre service ainsi que le fichier du projet de PLU vous permettant de formuler votre avis pour le **30 avril 2021**.

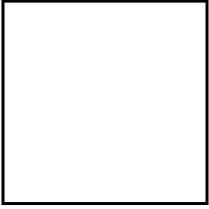
Vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Véronique BOURGUIGNON
Chargée de projet planification territoriale
Service des études et stratégies territoriales
Unité planification

Cité administrative - 11ème étage, 19000 TULLE

Tel : 05 55 21 83 92
www.correze.gouv.fr



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !